

Mut'Accident+

Etre bien protégé face aux accidents du quotidien

A partir de
7,33€*
par mois

Pourquoi ?

Les accidents de la vie quotidienne peuvent avoir de lourdes conséquences, Mut'Accident+ garantit une indemnisation forfaitaire pour les dépenses et préjudices corporels subis pour vous et votre famille.

Pour qui ?

A partir de 18 ans.

Conditions et formalités :

- ✓ Aucune limite d'âge à l'adhésion sauf pour l'Incapacité Partielle et Permanente : 65 ans
- ✓ La cotisation est calculée selon la composition familiale et la formule choisie.

Notre garantie :

3 options adaptées à vos besoins :

- 1) Capital décès et indemnité hospitalière
 - 2) Capital décès et Incapacité Partielle et Permanente
 - 3) Capital décès, indemnité hospitalière et Incapacité Partielle et Permanente
- ✓ Versement d'une allocation hospitalière de 60 jours par accident.
 - ✓ Versement d'un capital en cas Incapacité Partiel et Permanente > 10% jusqu'à 70 ans, ou versement d'une rente dépendance accidentelle au delà de 70 ans.
 - ✓ Assistance 24h/24 comprenant : aide-ménagère, assistance à l'étranger, garde d'enfants et école à domicile...

Le saviez-vous ?

11,3 millions de victimes d'accidents de la vie quotidienne
21 000 décès par an, principale cause de mortalité en France.

Source : Institut national de la veille sanitaire

Nos + mutuelle :

- ✓ Capital handicap enfant
- ✓ Pas de sélection médicale
- ✓ Pas de limite d'âge aux versements des prestations
- ✓ Pas d'exclusion des sports à risque
- ✓ Indemnisation dès le lendemain de la souscription
- ✓ Majoration du capital décès en cas d'accident de la circulation